



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

tabagisme

Question écrite n° 7071

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées les mesures prises par le Gouvernement en application de la directive européenne sur le tabac.

Texte de la réponse

La directive 2001/37/CE du 5 juin 2001 relative au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des Etats membres en matière de fabrication, de présentation et de vente des produits du tabac a fait l'objet d'une transposition partielle par l'article 11 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2003 qui a transposé les dispositions de la directive nécessitant l'intervention du législateur. Un arrêté sera prochainement pris pour procéder à la transposition intégrale de la directive.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7071

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 2002, page 4423

Réponse publiée le : 10 février 2003, page 1093